

Nombre de membres :
- du conseil municipal : 23
- en exercice : 23
- présents : 20
- pouvoirs : 1
- absents : 2
- prenant part à la délibération : 21

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 28 Septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de M. Jean-Jacques ESTEBAN, membre la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal.

Date de la convocation : 22/09/2026 - **Date de l'affichage :** 29/09/ 2026

Membres Présents :

ACKERMANN Murielle, ARNOLD Agnès, ASTROLOGI Tenessy, BLOQUEL Charlene, CAILLET Olivier, CARO Gérard, CONGE Pascal, ESTEBAN Jean-Jacques, FONTANET Elsa, GIMENEZ Michel, GIRAL Nicolas, GRISOUL Philippe, GROS Frédéric, GROSJEAN Marie, HUBICHE Isabelle, LONVIS Dominique, ROUCHE-DIAZ Marie-Laure, ROUSSELLE Mickaël, RUY BERGEON Anaïs, SAIN Aimé.

Membres ayant donné procuration :

GASIGLIA Éric à ESTEBAN Jean-Jacques

Membres absents :

GRAS Denis, MANRESA Nancy

M. CONGE Pascal est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2026_66 – TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE POSTE ET MISE A JOUR

Rapporteur : Pascal CONGE

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des effectifs de la commune actuellement en vigueur ;

VU l'avis préalable formulé par le Comité Social Territorial (CST) en février 2026 concernant la suppression des postes ;

CONSIDÉRANT la réorganisation fonctionnelle du nouveau groupe scolaire visant à adapter les moyens humains à la nouvelle structuration de la direction des sites et de l'encadrement périscolaire ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de supprimer le poste devenu inadapté au besoin du service et de procéder à la création du poste correspondant à la nouvelle organisation fonctionnelle ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER la suppression des postes permanents suivants :

FILIERE	GRADE	TEMPS TRAVAIL	MOTIF
Administrative	Attaché	35h	Mutation
Administrative	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	35h	Promotion interne
Technique	Technicien Territorial	35h	Mutation

Technique	Adjoint technique principal 1ere classe	35h	Mutation
Technique	Adjoint technique	25h	Avancement de Grade
Technique	Adjoint technique	12h	Changement temps de travail
Animation	Animateur	30h	Mutation
Sociale	ATSEM Principal 1ere Classe	35h	Départ à la retraite
Sociale	ATSEM Principal 2e Classe	35h	Départ à la retraite
Culturelle	Adjoint du Patrimoine Principal de 2e classe	35h	Mutation

Article 2 : D'APPROUVER la création des postes permanents suivants :

FILIERE	GRADE	TEMPS TRAVAIL
Animation	Adjoint d'animation	31.5 h
Sociale	ATSEM Principal 2e Classe	31.5 h

Article 3 : D'APPROUVER que les emplois créés soient pourvus par des fonctionnaires territoriaux. En cas de recrutement infructueux, ils pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L332-8 du Code général de la fonction publique. La rémunération sera établie par référence à la grille indiciaire du grade concerné.

Article 4 : D'ADOPTER le tableau des effectifs mis à jour et arrêté conformément au tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.

Article 5 : DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au budget principal de la commune aux articles et chapitres prévus à cet effet.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire

Jean-Jacques ESTEBAN

Le Secrétaire

Pascal CONGE

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible par le site internet www.telerecourts.fr.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

ID : 034-200086296-20260928-DLB202666-DE

MAIRIE D'ENTRE-VIGNES - TABLEAU DES EFFECTIFS - 28/09/2026						
Grade	Catégorie	Durée	Missions pour information (les missions)	Statut (titulaire)	Poste	Poste Occupé
Filière Administrative						
Attaché	A	35	Secrétariat Général / D.G.S.	Titulaire	1	A SUPPRIMER
Rédacteur	B	35	Secrétariat Général	Titulaire	1	1
Rédacteur Principal 1e classe	B	35	Secrétariat Général	Titulaire	1	1
Adjoint Administratif						
- Principal 1e classe	C	35	Secrétaire polyvalente	Titulaire	1	1
- Principal 2e classe	C	35	Responsable Administratif et financier	Titulaire	1	A SUPPRIMER
- Principal 2e classe	C	35	Accueil	Titulaire	1	1
- Adjoint Administratif	C	35	Accueil	Titulaire	2	2
Effectifs filière					8,00	6,00
Filière Technique						
Technicien Territorial	B	35	Responsable des Services Techniques	Titulaire	1	A SUPPRIMER
Adjoint Technique						
- Principal 1ere classe	C	35	Agent Technique Polyvalent	Titulaire	1	1
- Principal 1ere classe	C	35	Agent Technique Polyvalent	Titulaire	1	A SUPPRIMER
- Principal 2e classe	C	35	Agent Technique Polyvalent	Titulaire	1	1
- Principal 2e classe	C	35	Agent Technique Polyvalent	Titulaire	1	1
- Principal 2e classe	C	25	Agent Technique Polyvalent	Titulaire	0,71	0,71
- Adjoint Technique	C	25	Agent Technique Polyvalent	Titulaire	0,71	A SUPPRIMER
- Adjoint Technique	C	35	Agent Technique Polyvalent	Titulaire	3	2
- Adjoint Technique	C	35	Agent Technique Polyvalent	Agent Saisonnier	1	Vacant
- Adjoint Technique	C	35	Agent Technique Polyvalent	Non titulaire	2,00	Vacant
- Adjoint Technique	C	35	Agent Technique Polyvalent Cantine	Titulaire	1	1
- Adjoint Technique	C	35	Agent Technique Polyvalent Accueil	Titulaire	1	1
- Adjoint Technique	C	12	Agent Entretien	Titulaire	0,34	A SUPPRIMER
- Adjoint Technique	C	35	Agent Entretien	Titulaire	1	1
- Adjoint Technique	C	35	Agent Crèche	Titulaire	2	2
- Adjoint Technique	C	31,5	Agent Entretien	Titulaire	0,9	0,9
- Adjoint Technique	C	20	Agent Entretien	Non Titulaire	0,57	Vacant
- Adjoint Technique	C	35	Agent Entretien	Vacataire	1	Vacant
Effectifs filière					20,24	11,61
Filière Animation						
Animateur	B	30	Responsable ALAE	Titulaire	0,86	A SUPPRIMER
Adjoint Animation	C	35	Responsable Service Enfance et Entretien	Titulaire	1,00	1,00
Adjoint Animation	C	31,5	Adjoint Service Enfance	Titulaire	1,00	1,00
Adjoint Animation	C	16	Agent animation	CDD temporaire	0,46	Vacant
Effectifs filière					3,31	2,00
Filière Médico-Sociale						
Educateur Territorial de Jeunes Enfants						
- Educateur Territorial de Jeunes Enfants	A	35	Directeur FAJE	Titulaire	1	1
Infirmier de classe normale						
- Infirmier de classe normale	B	35	Infirmier - Adjointe directrice	Titulaire	1	1
Auxiliaire de Puériculture						
- Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	35	Auxiliaire de puériculture	Titulaire	2	2
Auxiliaire de Puériculture						
- Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	35	Auxiliaire de puériculture	Titulaire	0,8	0,8
Agent Social Territorial						
- Agent Social Territorial	C	35	Agent Crèche	Titulaire	3	3
Effectifs filière					7,80	7,80
Filière Sociale						
ATSEM						
- Principal 1ere classe	C	35	ATSEM	Titulaire	1	A SUPPRIMER
- Principal 2eme classe	C	31,5	ATSEM	Titulaire	1,8	1,8
- Principal 2eme classe	C	35	ATSEM	Titulaire	1	A SUPPRIMER
Effectifs filière					3,80	1,80
Filière Culturelle						
Adj. du Patrimoine Ppal 2e classe	C	35	Bibliothèque - Archives communales	Titulaire	1	A SUPPRIMER
Adjoint du Patrimoine	C	35	Bibliothèque - Archives communales	Titulaire	1	Vacant
Effectifs filière					2,00	0,00
TOTAL DES EFFECTIFS					37,35	29,21